

Infeaulette

À LA UNE !

Dans ce numéro :

Projet de caractérisation des bandes riveraines 1

La Fête de la pêche au Lac des Sœurs 2

Projet « Analyse de la qualité des eaux de surface » : une nouvelle saison! 2

Le plomb dans l'eau 3

L'OBVAJ démarre un nouveau projet de caractérisation des bandes riveraines

L'objectif premier de ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau en diminuant l'apport d'éléments nutritifs rejeté dans l'eau.

Répondre à des enjeux agroenvironnementaux pressants

Ce projet fait suite à des études antérieures conduites par l'OBV Abitibi-Jamésie et ses partenaires et qui ont mis en lumière un certain nombre d'enjeux agroenvironnementaux d'importance capitale pour la région. Il s'agit notamment de:

- la dénaturalisation des bandes riveraines caractérisées dont aucune ne respecte les critères de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et du programme de bandes riveraines élargies de Prime Vert.
- La non-conformité de certains sites à la réglementation minimale de 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.



© Journal Le St-Arnaud

- Absence de strates arborescentes ou arbustives,
- la faible capacité des bandes riveraines à remplir convenablement leurs fonctions écologiques

Une des solutions préconisées pour faire face à ces problématiques consiste donc à caractériser et végétaliser les berges des bandes riveraines.

Ce projet qui s'étendra durant toute la période estivale est mené grâce à une aide financière du programme Primevert du MAPAQ.

La Fête de la pêche au Lac des Sœurs

Dans le cadre du Mois de l'eau, l'OBVAJ a participé, en collaboration avec l'association de chasse et pêche de Val-d'Or, à la fête de la pêche. Ces journées chargées d'activités et de kiosques de sensibilisation se sont déroulées au lac des Sœurs.

Les journées du 8 et 9 juin 2019 ont notamment été dédiées aux familles. Les enfants et préadolescents de 17 ans et moins ont été invités à pêcher la truite arc-en-ciel. Les journées du 10 et 11 juin ont été réservées pour les écoles de 5e et 6e années, invitées à participer à diverses activités d'initiation à la pêche dans une optique de conservation de la biodiversité aquatique et de développement de la relève de la pêche en Abitibi.

Parmi les activités proposées, des ateliers de techniques de pêche à la truite, l'identification des poissons de la région, la présence d'un chien dépisteur Sacha, des kiosques d'information sur le poisson et des kiosques de sensibilisation sur les bonnes pratiques afin d'éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Pour ses vingt bougies sur lesquelles la Fête de la pêche a soufflé, le beau temps était au rendez-vous et l'activité s'est révélée une réussite à répéter !



© OBVAJ

Projet « Analyse de la qualité des eaux de surface » : une nouvelle saison!

Afin d'assurer un suivi de la qualité bactériologique et physicochimique de certains cours d'eau des bassins versants des rivières Abitibi, Harricana et Bell, le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface se poursuit pour une troisième année d'affilée. Ce projet a pour but d'évaluer la santé de nos écosystèmes aquatiques pour une meilleure qualité de l'eau dans une perspective de protection de la vie aquatique et des activités récréatives et esthétiques.

Pour la campagne estivale de 2019, l'OBVAJ a ciblé les mêmes stations d'échantillonnage (12 stations), pour suivre l'impact des pressions anthropiques telles les villégiatures, les activités industrielles et agricoles. Les sites concernés sont les rivières Lois, Duparquet, Fournière, Landrienne, Milky, Harricana, Taschereau, le ruisseau Thibeault et le lac Lois. Une nouvelle sta-

tion a été rajoutée cette année, soit celle de la rivière Crique Paquet.

L'OBVAJ tient à remercier ses partenaires qui appuient la mise en œuvre de ce projet.



© Christian-Raphael Gilbert

Le plomb dans l'eau

Le plomb s'avère néfaste la santé humaine. À de faibles concentrations, il affecte le système nerveux, mais surtout le développement intellectuel des nourrissons et des enfants de moins de six ans. Présent naturellement dans la croûte terrestre, il est utilisé dans beaucoup de produits de consommation. Nous y sommes exposés par la nourriture, l'eau, l'air, les poussières et le sol. Autrefois, le plomb se trouvait notamment dans les peintures, l'essence, les soudures de boîte de conserve et certaines composantes des canalisations d'eau potable.

Les principales sources de plomb dans l'eau potable sont les entrées de service en plomb (canalisation raccordant le bâtiment aux conduites municipales) ou la tuyauterie interne du bâtiment (soudures en plomb, anciens tuyaux en plomb, accessoires de plomberie, etc.). Utilisées dans les canalisations d'eau potable au début du siècle dernier, des entrées de service en plomb ont été graduellement remplacées par le cuivre après la Seconde Guerre mondiale. Le plomb a été interdit par le Code de la Plomberie en 1980.

Les accessoires de plomberie, comme la robinetterie et les compteurs d'eau, peuvent être des sources de plomb dans l'eau. Exceptionnellement, il arrive de retrouver de la tuyauterie en plomb dans des habitations très anciennes. Malgré ces différentes sources de plomb, la présence de plomb dans l'eau du robinet dépend également de la nature de l'eau distribuée et de son utilisation.

S'il y a soupçon de l'existence d'une entrée d'eau en plomb à votre résidence, il est possible de vérifier la conduite si des cloisons intérieures n'ont pas été installées. Une conduite en plomb est de couleur gris métallique, n'a pas de résonance quand on la frappe avec un objet métallique et est inerte lorsqu'on approche un aimant.

La concentration de plomb dépend aussi de la durée de stagnation de l'eau dans les conduites avant d'ouvrir le robinet et du temps où on laisse couler l'eau avant de remplir son verre.

L'analyse du plomb dans un échantillon d'eau prélevé au robinet d'eau froide de la cuisine peut permettre de déceler une contamination. La première étape consiste à communiquer avec sa municipalité pour vérifier si des prélèvements ont été ou seront

réalisés par celle-ci. Si le résidant veut lui-même faire analyser son eau potable, il doit communiquer avec un laboratoire agréé qui lui fournira les contenants et les instructions appropriées concernant le prélèvement et le transport des échantillons.

Afin de réduire l'exposition au plomb par l'eau potable, du point de vue de la santé publique, il importe de toujours utiliser le robinet d'eau froide pour l'ingestion et la préparation des aliments (y compris l'eau pour la cuisson) et de ne jamais utiliser l'eau qui a stagné dans les canalisations surtout après une longue période de temps, comme le matin au réveil ou le soir au retour à la maison. Une bonne pratique consiste aussi à enlever et à nettoyer régulièrement l'aérateur (petit filtre) placé dans le bec du robinet.



© Picjumbo

En l'absence d'entrée de service en plomb, on peut laisser couler l'eau pendant une ou deux minutes ou attendre que l'eau soit devenue plus froide avant de remplir son verre. En présence d'une entrée de service en plomb, on doit laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit devenue plus froide; à partir de ce moment, il importe de la

laisser couler une ou deux minutes de plus afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service. Ces mesures générales permettent de réduire l'exposition au plomb par l'eau potable.

À noter que, même si l'on est en présence d'une entrée de service en plomb, l'eau du robinet peut être conforme à la norme de plomb, car plusieurs facteurs influencent les concentrations de plomb dans l'eau potable (pH et alcalinité de l'eau, longueur et diamètre de l'entrée de service en plomb, âge et type de soudures en plomb, température de l'eau, habitudes de consommation, etc.).

Différents systèmes de traitement de l'eau permettent de réduire la concentration de plomb dans l'eau du robinet en deçà de la norme. Par exemple, on peut utiliser un filtre fixé au robinet. Quel que soit le type de produit utilisé, il est important de suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien, par exemple la fréquence de changement des filtres.

Pour plus d'information concernant les effets sur la santé associés à la présence de plomb dans l'eau potable, la population est invitée à contacter Info-Santé 811.

Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie

615, Avenue Centrale,
Local 202
Val-d'Or (Qc)
J9P 1P9

Téléphone : (819) 824-4049
Courriel: informations@obvaj.org

*L'eau, notre richesse
collective !*

**VISITEZ NOTRE
SITE INTERNET!
WWW.OBVAJ.ORG**

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK!**



**Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie**

L'eau, notre richesse collective !

L'OBVAJ est un OSBL mandaté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'encadrer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) Abitibi-Jamésie. Il a pour objectif d'assurer à tous de l'eau de qualité, en suffisance, dans un environnement sain, sur les trois bassins versants de son territoire, ceux des rivières Abitibi, Harricana et Bell. Pour ce faire, l'OBVAJ mobilise ministères, municipalités, communautés autochtones, industries (compagnies minières, forestières, etc.), riverains et bien d'autres acteurs de l'eau afin de faciliter le réseautage, d'harmoniser les pratiques et encourager la cogestion de l'eau.